



Le C.C.A.S. de St-Quentin sur Isère aide à financer les vacances des enfants de 3 à 16 ans pour :

- ✓ les colonies
 - ✓ les centres aérés
 - ✓ les frais de stages sportifs, éducatifs ou culturels, hormis les cours particuliers
- (Sauf inscriptions aux activités proposées par l'intercommunalité ST MARCELLIN VERCORS ISÈRE, qui sont déjà subventionnées par la Commune et dont le tarif est différent).**

Cette participation diffère selon le quotient familial :

- Quotient : 0 € à 350 € : 25 €/jour
- Quotient : 351 € à 600 € : 20 €/jour
- Quotient : 601 € à 900 € : 15 €/jour
- Quotient : 901 € à 1 200 € : 10 €/jour
- Quotient : 1 201 € à 1 500 € : 5 €/jour

Prise en charge du séjour : **15 jours maximum.**

Possibilité de cumuler la période de vacances sur toute l'année pour atteindre les 15 jours autorisés.

Pour solliciter cette participation, il vous appartient de déposer avant le 31 décembre en mairie :

- ✓ une attestation CAF de quotient familial,
- ✓ la ou les factures acquittée(s) par le ou les centre(s),
- ✓ un relevé d'identité bancaire.